

7 RESSOURCE RÉCRÉATIVE ET PAYSAGES

Ressource récréative et paysages

La région administrative de l'Outaouais offre à sa population et à ses visiteurs une nature et des paysages d'une grande beauté. En effet, nous y retrouvons une vaste forêt de feuillus et de conifères parcourue par un important réseau hydrographique où l'on peut pratiquer des activités de plein air à longueur d'année dans une nature accessible. Ce territoire regorge d'endroits merveilleux où l'on peut pratiquer le vélo, le trekking, le kayak, la randonnée équestre, le canot-camping, la descente de rapides, le ski de fond et une multitude d'autres activités dans un environnement champêtre. La présence d'une multitude de pourvoiries et de ZEC permettent aux amateurs de chasse et de pêche de pratiquer leur activité favorite dans un milieu naturel renommé pour sa biodiversité. De plus, les sites d'intérêt esthétique sont à la fois nombreux et bien répartis sur l'ensemble du territoire de l'Agence.

7.1 Activités récréatives

Un nombre important de résidents de l'Outaouais pratiquent des activités de plein air notamment la pêche, la chasse ou encore des activités sans prélèvement telles que l'observation d'espèces animales. Pour la pratique de la chasse et de la pêche, il existe à l'intérieur ou en périphérie du territoire de l'Agence, 3 réserves fauniques, 91 pourvoiries (23 à territoire exclusif et 68 sans droit exclusif) et 4 zones d'exploitation contrôlée.

Les dépenses associées à la pratique de ces activités engendrent des retombées économiques importantes pour la région. Une étude du ministère de l'Environnement et de la Faune sur les activités reliées à la faune au Québec, nous donne une idée de l'importance économique des activités fauniques. Les résultats de cette étude conçue pour le Québec ont été modifiés afin de les adapter à la région de l'Outaouais. En fait, les données ont été ajustées en tenant compte du nombre de personnes qui pratiquent les activités reliées à la faune dans l'Outaouais par rapport à celles qui pratiquent les mêmes activités au niveau provincial. Bien que ces données remontent à 1992 et malgré la présence possible d'un biais induit par leur régionalisation, les résultats présentés au tableau 7.1 donnent une estimation des enjeux économiques reliés aux activités fauniques. Ainsi, en 1992, plus de 178 000 résidents de l'Outaouais ont participé à une ou plusieurs activités reliées à la faune et y ont consacré quelques 12 000 000 de jours, soit 67,5 jours par participant. Les résidents de l'Outaouais ont également consacré environ 125 millions de dollars aux différents loisirs reliés à la faune. Le changement le plus perceptible depuis l'enquête de 1992 demeure la diminution de la pratique de la chasse pour plusieurs espèces de gibier, phénomène compensé aujourd'hui par l'engouement pour la pratique d'activités sans prélèvement de la faune.

Pêche

La pêche représente une des activités en milieu forestier les plus pratiquées au Québec. La région de l'Outaouais avec ses rivières, ses 13 000 lacs et sa faible population, demeure un endroit de prédilection pour pratiquer cette activité. Une récente enquête sur la pêche récréative au Canada (1995) donne une assez bonne idée du nombre de pêcheurs actifs dans la région ainsi que leurs habitudes de pêche. Cette enquête a été menée conjointement par le secteur Faune et Parcs du gouvernement du Québec et le ministère Pêches et Océans Canada.

Tableau 7.1 Estimation de l'impact des activités fauniques effectuées par les résidents en Outaouais, 1992

Statistiques	Activités avec prélèvements		Activités sans prélèvement		
	Pêche	Chasse	Près du domicile (1)	Contacts fortuits avec la faune (2)	Déplacement d'intérêt faunique (3)
Nombre de participants (personne)	63 900	26 600	159 900	78 900	37 900
Nombre de jours (unité)	735 000	381 000	8 829 000	1 381 000	773 300
Jours par participant (unité)	11,5	14,3	55,2	17,5	20,4
Taux de participation (%)	21,0	8,3	64,2	29,7	16,7
Dépenses annuelles totales (000 000 \$)	84,4 \$	16,3 \$	4,5 \$	1,6 \$	18,7 \$
Dépenses annuelles par participant (\$)	1 322 \$	610 \$	28 \$	21 \$	494 \$
Dépenses journalières par participant (\$)	49,53 \$	31,27 \$	0,51 \$	1,17 \$	15,20 \$

Notes

- (1) Activités se déroulant près du lieu de résidence ou du chalet notamment l'observation, la photographie, le nourrissage ou l'étude des animaux sauvages, et l'entretien d'arbustes, de plantes ou de cabanes d'oiseaux à l'intention de la faune.
- (2) Activités d'observation, de photographie, de nourrissage ou d'étude fortuites d'espèces fauniques lors de déplacements dont le but premier n'est pas relié à la faune.
- (3) Voyages ou excursions dont l'objet premier est d'entrer en contact avec des animaux sauvages pour les observer, les nourrir, les photographier ou les étudier.

Sources :

MEF et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, Enquête sur l'importance de la faune pour les canadiens en 1991

MEF et ministère Pêches et Océans Canada, Enquête sur la pêche récréative au Canada en 1990.

Environ 24,1 % des résidents de l'Outaouais ont pratiqué la pêche sportive en 1995 (Tableau 7.2). Au nombre de 61 000, ces pêcheurs ont totalisé 842 978 jours de pêche effectués dans toute la province. De ce total, près de 67% des jours de pêche étaient réalisés lors d'excursion; c'est-à-dire un déplacement ne nécessitant aucun coucher à l'extérieur du domicile. De plus, près de 85% de ce total furent pratiqués dans la région. Les pêcheurs des autres régions administratives du Québec sont venus

exercer leur activité favorite dans l'Outaouais pour un total de 307 553 jours de pêche, dont près de 60% sous la forme de voyage. Au total, 1 021 093 jours de pêche furent réalisés en 1995 dans l'Outaouais indépendamment de la provenance des pêcheurs. Les données les plus récentes sur la pêche (MEF, 1998) révèle que le volume des ventes de permis de pêche au Québec est relativement stable malgré quelques fluctuations annuelles. Cette dernière donnée n'existe pas pour la région administrative de l'Outaouais.

Tableau 7.2 Statistiques sur la pêche pour les résidents de l'Outaouais

Description	Résidents de l'Outaouais	Résidents du Québec
Âge moyen du pêcheur	41,0	40,7
Années d'expérience à la pêche	17,93	17,84
Taux de participation à la pêche	24,1%	17,3%
Nombre de pêcheurs actifs	60 559	1 026 743
Nombre de jours de pêche réalisés	842 978	10 474 275
En excursion (1)	563 209	6 493 272
En voyage (1)	279 769	3 981 003
Nombre de jours par adepte	13,92	10,20

(1) : Les estimations ayant un coefficient de variation variant entre 16,6% et 33,3% doivent être utilisés avec précaution et sont accompagnées d'une mise en garde quant à leur degré élevé d'imprécision.

Sources : Faune et Parcs du Québec et ministère des Pêches et Océans Canada

Chasse

La chasse représente pour l'Outaouais une activité fortement répandue ayant un impact économique important en milieu rural. Les données disponibles pour mettre en relief cette activité se limitent à 1992 (Tableau 7.1). Au cours de cette année, environ 26 600 résidents de l'Outaouais ont pratiqué la chasse et y ont consacré en moyenne 14,3 jours, pour un total de quelques 381 000 jours de chasse. Les dépenses des chasseurs, de l'ordre de 16 millions de dollars, ont constitué environ 13 % de l'ensemble des dépenses reliées à la faune.

Les données récentes qui proviennent du rapport statistique sur l'évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage de 1986-1987 à 1996-1997, ne permettent malheureusement pas de ventiler les résultats par région administrative. L'utilisation de ratios calculés à partir des deux premières enquêtes et appliqués aux ventes de permis de 1996-1997 permettent une estimation de la pratique de cette activité dans la région. À titre indicatif, à l'échelle provinciale, la vente de permis de chasse au petit gibier représente 40% de l'ensemble des permis avec 208 827 unités, comparativement à 26% pour le cerf de Virginie (132 452 unités) et 25% pour l'orignal (129 183 unités). Par comparaison, 15 500 résidents de l'Outaouais pratiquent la chasse au petit gibier et environ 10 000 la chasse au cerf de Virginie.

Selon un rapport statistique d'Environnement et Faune (Lebel et Légaré, 1998), différentes tendances peuvent être cernées concernant l'évolution de la chasse. À

l'échelle provinciale, le nombre de résidents qui pratiquent la chasse au petit gibier, le colletage et la récolte d'amphibiens se caractérise par une chute importante depuis le début des années 1990. La chasse à l'ours noir a subi une baisse importante en 1996-1997. Pour le cerf de Virginie, on note une légère augmentation d'année en année depuis 1986-1987, et une baisse pour l'original depuis 1992-1993.

Activités fauniques sans prélèvements

En 1992, 159 000 résidents de l'Outaouais ont exercé près de leur domicile ou de leur chalet des activités fauniques sans prélèvement (Tableau 7.1). Les résidents pratiquant ces activités ont dépensé 25 millions de dollars, soit le cinquième des dépenses reliées à l'ensemble des activités fauniques. Plus des trois quarts des dépenses ont été encourues lors de déplacements d'intérêt faunique. L'importance relative des dépenses faites lors de contacts fortuits avec la faune se situe à seulement 6%. Parmi ce type d'activités nous retrouvons notamment l'observation de la faune et la photographie d'espèces animales. Le tableau 7.3 donne un aperçu des principaux sites ornithologiques retrouvés en Outaouais.

Tableau 7.3 Sites ornithologiques d'intérêt dans la région de l'Outaouais

SECTEUR	SITE
Rivière des Outaouais en aval de Gatineau	Réserve faunique de Plaisance (secteur des Presqu'îles), Baie Noire Ouest et marais de Thurso
Région de Papineau-Labelle	Vallée de la Petite-Nation, centre éducatif du lac La-Blanche et réserve faunique de Papineau-Labelle
Ville de Gatineau	Parc du lac Beauchamp et marais de Touraine
Ville de Hull	Parc du lac Leamy, marais St-Raymond, centre Asticou et parc Brébeuf
Parc de la Gatineau	Lac des Fées et environs, sentier des Caryers, Belvédères Huron et Champlain, lac Fortune et lac Philippe
Ville d'Aylmer	Dépotoir d'Aylmer, mangeoires Moore et rivière des Outaouais.
MRC de Pontiac	Breckenridge, Quyon, Shawville, Ile Morrison, Rapides-des-Joachims

Source : Club ornithologique de l'Outaouais, 1985

Infrastructures touristiques

La région de l'Outaouais possède plusieurs atouts autres que les activités reliées à la faune, qui favorisent son développement récréo-touristique. Parmi ceux-ci, nous retrouvons un vaste réseau de pistes cyclables de qualité aménagées pour le cyclo-tourisme, le vélo de montagne ou la promenade en milieu urbain.

La bonification de ces réseaux existants et le développement de nouvelles pistes cyclables sont déjà intégrés aux schémas d'aménagement de certaines MRC, ainsi qu'à celui de la CUO. La présence de nombreuses rivières à débit élevé et de plans d'eau de grande superficie encourage la pratique de nombreuses activités aquatiques telles que le canot-camping, le rafting, le kayak, la navigation de plaisance et la baignade. Il existe également un vaste réseau de sentiers en milieu rural ou forestier qui permet la pratique de la motoneige, du véhicule tout terrain, du traîneau à chien ou encore de l'équitation. Finalement, il ne faut pas minimiser l'engouement actuel pour l'écotourisme favorisé par la présence en milieu urbain et péri-urbain du Parc de la Gatineau, endroits aux multiples facettes écologiques, et par d'immenses espaces naturels de grande beauté situés plus au nord. D'ailleurs, la mise en place de parcs régionaux dans certaines MRC vont dans ce sens.

Le tableau 7.4 établit un bref inventaire des principales infrastructures récréatives retrouvées en Outaouais. Ces données proviennent principalement des schémas d'aménagement, de personnes ressources des MRC et de la CUO, de certains centres locaux de développement et de l'Association touristique de l'Outaouais.

Tableau 7.4 Inventaire estimatif des principales infrastructures récréotouristiques de la région 07

Infrastructures récréatives et autres activités	MRC des Collines-de-l'Outaouais	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	MRC de Papineau	MRC de Pontiac	Communauté urbaine de l'Outaouais
Marina	0	0	3	1	4
Rampe	0	20	12	14	4
Plage	4	0	5	6	n.d.
Parc municipal	n.d.	1	20	8	n.d.
Centre ou base de plein-air	3	1	4	1	2
Terrain de camping	3	6	23	4	2
Hôtel et Auberge	13	23	23	14	42
Restaurant	50	66	109	42	498
Club de golf	6	3	5	4	11
Centre de ski alpin	5	1	1	1	0
Centre de ski de fond	3	1	7	4	2
Pourvoirie	4	34	4	26	0
Centre équestre	3	0	1	1	n.d.
Érablière familiale	2	2	3	n.d.	n.d.
Piste cyclable (km)	n.d.	24	n.d.	72	70
Sentiers pour VTT (km)	71	300	281	n.d.	n.d.
Sentiers pour motoneige (km)	n.d.	980	n.d.	n.d.	0

n.d. : non déterminé

Sources : MRC, CUO, Association touristique de l'Outaouais, Centre local de développement Association touristique de l'Outaouais, Plan de développement touristique de l'Outaouais, 1996.

7.2 Sites et corridors d'intérêt esthétique

Les deux entités géologiques principales du territoire de l'Agence, soit le Bouclier canadien et la plaine de la rivière des Outaouais, combinées à de multiples formations géographiques particulières, offrent des paysages de grande valeur autant pour les résidents de la région que pour les touristes de passage (Annexe 7.1). Conséquemment, des sites d'intérêt esthétique jugés prioritaires de par leur qualité de paysage et leur vocation récréative et touristique existante ou potentielle ont été incorporés aux schémas d'aménagement des MRC Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais. De plus, considérant la vocation touristique de certains axes de transport, les conseils des MRC de Pontiac, Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont choisi de les identifier, dans leur schéma d'aménagement (Annexe 7.2).

La politique d'aménagement des MRC en ce qui concerne les sites d'intérêt esthétique consiste à valoriser la ressource paysage et augmenter l'attrait visuel le long des corridors identifiés en régissant la coupe forestière et certains usages. Cette politique implique que seules sont compatibles sur les sites d'intérêt esthétique, les activités, les usages, les équipements et les installations permettant leur mise en valeur à des fins écologiques, récréatives ou touristiques. De plus, cette politique oblige les municipalités concernées à intégrer à leurs plans et règlements d'urbanisme les dispositions et normes émanant du schéma d'aménagement révisé de la MRC qui l'englobe.

Le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau résume assez bien les implications précédemment mentionnées : «les municipalités concernées par la détermination d'un site d'intérêt esthétique régional devront prendre les moyens que leur confère leur statut et leur encadrement légal afin que ces éléments d'intérêt esthétique régional soient protégés quant à la sauvegarde de l'unité de paysage en lui-même et d'entrevoir la compatibilité des usages qui devront servir à sa mise en valeur dans une perspective de conservation et d'utilisation rationnelle avec les grandes orientations des schémas d'aménagement révisés». Il est important de mentionner que les MRC via leur schéma d'aménagement révisé, encouragent les municipalités à reconnaître d'autres sites d'intérêt esthétique, écologique et historique sur leur territoire, tout en assurant leur protection et leur mise en valeur.

7.3 Concept de l'Outaouais fluvial

En Outaouais, le réseau hydrographique représente un atout important pour les activités récréo-touristiques. Ses composantes hydrographiques sont constituées notamment des rivières des Outaouais et Gatineau, ainsi que des lacs Trente-et-un-milles, Simon, de l'Argile, La Pêche, Otter, Cayamant, Blue Sea et Ste-Marie. La majorité des infrastructures et des activités à vocation récréative, en dehors de la CUO, se sont développées à proximité de ces principaux éléments et ce, en complémentarité avec les activités agricoles et forestières. L'importance de la rivière des Outaouais et de ses affluents est telle pour le territoire que les préfets des MRC et

le président de la CUO signaient, le 27 avril 1993, la déclaration de Chelsea qui statuait notamment sur l'importance du développement des couloirs fluviaux :

«La rivière des Outaouais et ses tributaires, les rivières Dumoine, Noire, Coulonge, Gatineau, La Blanche, du Lièvre, Petite Nation et Kinonge composent plus de 2 000 km de grandes voies d'entrées subdivisées en centaines de petites rivières; on y retrouve plus de 13 000 lacs. Ces rivières sont les veines par lesquelles ont coulé l'histoire et le développement de nos vallées. Nous mettons, au cours des prochaines années, la priorité sur la mise en valeur de ces rivières en privilégiant l'accessibilité aux espaces naturels, en misant sur la qualité et la diversité des équipements d'accueil, en diversifiant les moyens de liaison sur terre et sur eau, et en caractérisant par les teintes de l'histoire locale chacun des segments de ce réseau. Par ce thème et cette orientation, nous comptons développer pour l'Outaouais un produit récréo-touristique spécifique de qualité, facilement accessible et reconnu comme tel à travers le Québec et ailleurs».

Cette stratégie de développement commune de corridors fluviaux dans les quatre MRC et la CUO s'explique par le développement du nautisme, l'arrêt du flottage du bois, la nécessité de diversifier l'économie régionale et l'élaboration de planifications stratégiques de développement depuis l'entrée en vigueur des premiers schémas d'aménagement. Le schéma d'aménagement révisé de la MRC Papineau décrit bien ce qu'est le concept de l'Outaouais fluvial :

«Dans un contexte de désenclavement de la région, de recherche et de développement d'une image de marque outaouaise dans le marché national, le concept de l'Outaouais fluvial consiste en la mise en valeur des couloirs des rivières de la région de l'Outaouais. C'est une approche intégrative majeure, véhiculée à l'échelle des municipalités régionales qui amalgame plusieurs dimensions, telles le nautisme, la protection des berges, les villes et villages riverains, les habitats fauniques, les paysages, les sentiers récréatifs, les espaces naturels, la culture, le patrimoine et toute la gestion des espaces publiques.

Le concept de l'Outaouais fluvial, véhiculé par les cinq schémas d'aménagement révisés de l'Outaouais, établit les orientations fondamentales de l'aménagement riverain dans la région et permet aux composantes municipales d'y inscrire leur propre planification. Planification qui se fera à l'image de chacune des municipalités, tout en intégrant le respect du paysage régional, l'évolution des écosystèmes et le développement des communications qui sont les trois bornes incontournables d'un développement récréo-touristique de marque en accord avec les principes de développement durable».

Présentes dans tous les schémas d'aménagement révisés de l'Outaouais, les orientations pour la mise en valeur des couloirs fluviaux sont les suivantes :

- ◆ Renforcer et unifier les efforts de développement économique axés sur le tourisme en misant sur l'implantation d'infrastructures et d'activités le long du

réseau des corridors fluviaux, en inscrivant ces efforts dans le respect des éléments historiques, culturels et naturels de la région.

- ◆ Comprendre les couloirs fluviaux comme étant l'intégration, à des fins récréatives et touristiques, des rivières, de leurs rives, des villes et villages, de même que des routes, des espaces publics et des sentiers récréatifs qui les relient.
- ◆ Voir à ce que les formes de développement à mettre en place s'adaptent au paysage régional et n'affectent en rien leur pérennité.

Le concept de l'Outaouais fluvial, avec ses orientations pour la mise en valeur des couloirs fluviaux, permet de bien saisir toute l'importance que revêtent l'eau et la forêt pour la région, des paysages qui en découlent et vers où les efforts de développement récréo-touristique seront axés dans les années à venir. La parution récente des Plans de développement intégré des rivières Gatineau et du Lièvre, produit par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et ses partenaires, est un bon exemple de ce vers quoi tend le développement récréo-touristique sur le territoire de l'Agence.

7.4 Gestion du paysage

Les préoccupations concernant les impacts des diverses activités d'aménagement forestier sur l'esthétique des paysages sont croissantes. En effet, pour de nombreux québécois, les forêts constituent leur milieu de vie ou le lieu où ils pratiquent leurs loisirs (Paquet, 1998). Il est donc normal que l'aspect esthétique que peuvent présenter certains paysages forestiers fasse partie intégrante de leur vie. Ces gens sont souvent préoccupés par les transformations que les paysages forestiers peuvent subir, d'autant plus qu'ils y manifestent un attachement qui demeure difficilement quantifiable. Cette inquiétude se traduit aujourd'hui par une prise en compte de plus en plus importante des paysages forestiers en aménagement du territoire au Québec.

Notion de paysage

En janvier 2000, le Conseil du paysage québécois adoptait la Charte du paysage québécois. Cette charte formule des principes qui fondent l'engagement des intervenants gouvernementaux, municipaux, associatifs et privés dont les actions ont un impact sur le paysage. Elle définit la notion de paysage à partir de quatre grands principes :

- ◆ Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations du territoire;
- ◆ Le paysage est source de création et d'expression;
- ◆ Le paysage évolue constamment et à des échelles diverses;

- ◆ Le paysage est d'intérêt public, de responsabilité individuelle et collective.

Le territoire que nous observons aujourd'hui allie un ensemble des éléments environnementaux aux multiples actions de l'Homme. Dans ce processus continue, le territoire en constitue la matière première; il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère.

Le paysage sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux. Il peut être emblématique pour tous les Québécois ou unique à chaque communauté sans qu'il prétende nécessairement être exceptionnel. Le paysage traduit nos préoccupations relatives à la qualité de vie et notre résistance à la banalisation des spécificités territoriales.

Que ce soit dans l'aire domestique privée, dans le champ des infrastructures publiques ou dans celui de l'exploitation industrielle des ressources, les paysages se transforment quotidiennement en fonction des choix individuels et des orientations collectives du moment. Le paysage inspire la culture dans la diversité de ses manifestations et l'enrichit ou l'appauvrit selon les choix d'activités ou de développement.

Chaque communauté est dépositaire du territoire qu'elle occupe et responsable de la valeur paysagère qu'elle lui attribue. Les interventions sur une portion de territoire par un propriétaire foncier ou un organisme engage sa responsabilité à l'égard des valeurs collectives et publiques du paysage. Dans le cadre de leur compétence, les collectivités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires d'un bien dont l'intérêt commun est évident.

Aménagement forestier et paysages

L'exploitation forestière est perçue par plusieurs comme une activité qui s'harmonise parfois difficilement avec le maintien d'une qualité visuelle des paysages. Elle peut constituer un irritant pour plusieurs groupes d'utilisateurs du territoire notamment les touristes, les saisonniers, et les résidents. Ceci est d'autant plus vrai pour les forêts situées en pente qui présentent une faible capacité d'absorption visuelle, c'est-à-dire une faible capacité à absorber ou à dissimuler des modifications du couvert végétal (MRN, 1998). C'est la raison pour laquelle la réalisation de certaines activités forestières dans des zones sensibles, plus particulièrement la coupe totale, peut affecter négativement la qualité des paysages et le potentiel de développement récréo-touristique. D'une manière générale, une gestion de paysage intégrée à la foresterie devrait viser trois objectifs :

- ◆ La préservation de la qualité visuelle des paysages sensibles;
- ◆ Le développement d'une stratégie d'aménagement qui permet d'optimiser la production de matière ligneuse dans le respect d'une utilisation polyvalente de la forêt et en harmonie avec les autres ressources du milieu forestier;

- ◆ Le développement des ressources qui génèrent des activités récréo-touristiques en milieu forestier.

Selon Paquet et autres, (1997), «les principaux facteurs qui influencent la perception d'une coupe forestière sont la forme, la superficie et l'état du parterre de coupe. De plus, la pente constitue un facteur limitant dans la capacité d'absorption visuelle du paysage. Règle générale, la capacité d'un paysage à intégrer des modifications diminue à mesure que la pente s'accroît. Les travaux d'éducation de peuplements forestiers (dégagement de plantation, éclaircies précommerciales et commerciales, jardinage) ont aussi un potentiel pour créer des impacts visuels, particulièrement en raison des débris de coupe générés. Les aires d'ébranchage (façonnage), de tronçonnage et d'empilement constituent des surfaces où les impacts visuels sont considérables en raison de l'importante quantité de débris générée et de leur proximité des secteurs d'intérêt».

Dans une approche d'aménagement intégré et durable des ressources forestières, il est aujourd'hui possible de concilier deux préoccupations très importantes concernant les paysages forestiers, soit la mise en valeur des ressources récréatives et touristiques et la mise en valeur de la ressource matière ligneuse. Aménager en maintenant la qualité visuelle des paysages est un exercice visant à résoudre des conflits d'usage d'un territoire commun à plusieurs utilisateurs en favorisant la cohabitation entre ces derniers. Pour cette raison, il faut définir des seuils de modification du paysage acceptables par la majorité des gens. Ces seuils peuvent être déterminés par des études sociologiques. Cependant, comme tous les endroits ne nécessitent pas les mêmes précautions, l'attention à apporter variera selon la sensibilité du paysage.

En identifiant les secteurs les plus sensibles, il est possible de moduler les interventions de manière à concentrer les efforts dans les zones où les conflits d'utilisation sont les plus susceptibles de survenir (Paquet et al, 1997). En ciblant ces paysages, on reconnaît que ce ne sont pas tous les paysages qui ont la même importance et que l'on doit orienter nos efforts vers les zones critiques. Ceci nécessite de réaliser un "zonage" selon la sensibilité des paysages et d'orienter les interventions forestières en tenant compte de l'utilisation des autres ressources locales. Cette approche permet une meilleure harmonisation entre les activités forestières et la protection des paysages.

Outils de gestion

L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) a développé, à l'échelle de l'ensemble topographique, un outil qui permet de déterminer le potentiel d'attrait des paysages (Côté, M-J, 1999). Cette méthode repose en grande partie sur les éléments structurants du milieu (relief, morphologie, végétation potentielle, structure du réseau hydrographique, valeur du paysage environnant) et sur l'occupation actuelle du milieu (végétation, infrastructure, etc.). Quatre paramètres sont utilisés pour évaluer le potentiel d'attrait des paysages : la cote de diversité des formes de terrain, la bonification par la morphologie, la cote de diversité des dépôts / drainage en relation avec la végétation potentielle et la cote

associée aux lacs. Cet outil, bien que fort intéressant au niveau régional, permet difficilement de gérer le paysage forestier sur le plan local, échelle beaucoup plus appropriée pour un encadrement par les MRC ou les municipalités.

La méthodologie proposée par Paquet et al. (1994), consiste d'abord à identifier les secteurs d'intérêt pour lesquels il sera nécessaire d'adopter des mesures spécifiques pour le maintien d'un encadrement visuel de qualité. Ces secteurs d'intérêt sont actuels ou prévus à court ou moyen terme. Ils correspondent à des sites particuliers, à des plans d'eau ou à des réseaux (rivières, routes). Par la suite, on accorde une cote d'importance socio-économique à chacun des secteurs d'intérêt. Celle-ci permet par la suite d'élaborer des recommandations concernant les interventions forestières qui sont fonction des préoccupations associées au paysage (Paquet et al., 1997).

Toujours selon Paquet et al. (1997), la seconde étape de la méthodologie consiste à cartographier les paysages visibles. On vise ici à bien distinguer les portions de paysage qui sont visibles de celles qui ne le sont pas à partir d'un secteur d'intérêt donné (plage, lieu de villégiature, site d'intérêt esthétique ou historique, etc.). Ainsi, le paysage visible est déterminé par le relief à partir d'un point d'observation donné sans tenir compte de l'écran végétal qu'il peut y avoir autour. On divise un paysage visible en quatre zones distinctes de perception : l'environnement immédiat (0 à 60 m), l'avant-plan (60 à 500 m), le moyen-plan (0.5 à 3 km) et l'arrière-plan (plus de 3 km). La distance à laquelle une personne observe le paysage a une influence sur le niveau de perception des éléments qui le composent. Plus le champs d'observation est distant, plus la capacité de percevoir les détails de la perturbation diminue. Ainsi, l'impact visuel d'une coupe forestière s'atténue avec l'augmentation de la distance d'observation.

Finalement, une cote de sensibilité est attribuée aux portions de paysage visible. La cote de sensibilité correspond à l'association du niveau d'importance socio-économique avec la distance d'observation. La carte des paysages sensibles illustre donc le zonage associé au paysage (Paquet et coll., 1997). L'avantage de cette approche est qu'elle permet de gérer le paysage forestier à une petite échelle, niveau d'intervention beaucoup plus propice pour les MRC et les municipalités. Finalement, elle a comme inconvénient principal son coût de réalisation.

Sur le territoire de l'Agence, la MRC du Pontiac entend gérer la ressource paysage au moyen d'une version bonifiée de la méthode utilisée par L'ATINO à laquelle une approche utilisant les champs visuels sera ajoutée. Pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, on examine la possibilité d'intégrer au prochain schéma d'aménagement révisé l'approche des champs visuels pour le tronçon numéro 2 de la rivière Gatineau. En ce qui concerne la MRC Des Collines-de-l'Outaouais, on est actuellement à réfléchir sur la nature de l'approche à adopter. Finalement, la MRC Papineau a adopté, dans le cadre de son schéma d'aménagement révisé de 1997, la méthode d'évaluation de la sensibilité des paysages proposée par Paquet et al. (1994).

Avec la révision des schémas d'aménagement, les MRC et municipalités locales de la région cherchent à gérer plus adéquatement les préoccupations collectives actuelles de leur territoire forestier. Certaines approches laissent entrevoir que la gestion du paysage est davantage perçue comme un outil qui permet de réglementer l'aménagement forestier sur les terres municipalisées. Au contraire, la mise en place de normes d'abattage d'arbres et d'un système de certification environnementale constituent des exemples de moyens pour maintenir la qualité du paysage des secteurs d'intérêt, en réduisant les impacts visuels associés aux activités forestières.

La ressource paysage ne doit pas être perçue comme une contrainte à l'aménagement forestier. Les préoccupations pour le maintien de paysages de qualité devraient plutôt faire partie des pratiques courantes d'aménagement. Pour cette raison, il est important de bien identifier les paysages où il existe réellement des préoccupations particulières. L'objectif n'est pas de dissimuler les coupes, mais plutôt de les intégrer au paysage. Une telle intégration peut difficilement s'effectuer du jour au lendemain. Une évolution des perceptions et des façons de faire demeure nécessaire. Par ailleurs, si la gestion des paysages s'inscrit dans un contexte de développement durable, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des moyens utilisés doivent également s'inscrire dans un tel contexte.

7.5 Potentiel récréatif

Le développement du potentiel récréatif et touristique est encouragé par l'ensemble des schémas d'aménagement révisés du territoire de l'Outaouais. Cette présence du développement récréo-touristique vise essentiellement la diversification de l'économie régionale. Le concept de l'Outaouais fluviale, approche intégrative majeure et partie prenante de ces mêmes schémas, intervient donc dans un contexte de désenclavement de la région et de développement d'une image de marque outaouaise sur le marché national.

En raison de la qualité de ses paysages, de sa localisation privilégiée, de ses attraits fauniques et hydriques, le territoire de l'Agence offre un potentiel récréatif des plus prometteurs. Les produits offerts actuellement visent principalement une clientèle estivale de type familial à la recherche de sites naturels offrant la possibilité d'effectuer des activités axées sur le plein air (baignade, cyclisme, randonnée, écotourisme, camping, activités nautiques, pêche, véhicule tout terrain, etc.). À cela s'ajoute plusieurs activités hivernales pratiquées dans la région, toujours axées sur le plein air (pêche sur la glace, motoneige, traîneau à chien, ski alpin et ski de fond, patinage, cabane à sucre, etc.), lesquelles pour les années à venir, pourront contribuer à bonifier l'image récréo-touristique de l'Outaouais.

Références

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS, 1996. Plan de développement touristique de l'Outaouais.

BOURRET, D., 1992. Sondage auprès des chasseurs au petit gibier en 1988-1989. Service de la recherche et de l'analyse du marché, Direction du marketing et des communications, MLCP, Gouvernement du Québec.

COTÉ, M.J., 1999. Réalisation des interprétations du cadre écologique de référence, Projet d'atlas environnemental pour la région administrative de l'Outaouais, 23 p.

GIGNAC, L., JEAN, D. et LAMONTAGNE, G., 1999. Gros gibier au Québec en 1997. Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses, Direction de la Faune et des habitats, Faune et Parcs, Gouvernement du Québec, 63 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1994. Portrait forestier de l'Outaouais. MRN, 94-10, 19 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1995. Les activités reliées à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1992. MEF, 94-1969-12.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1998. Guide touristique Outaouais, 1998-1999, 128 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1998. La pêche récréative au Québec en 1995, Faune et Parcs, 8 p.

LEBEL, D. et S. Légaré, 1998. Évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage, 1986-1987 à 1996-1997. Direction des affaires institutionnelles et des communications, MEF, 62 p.

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, 1998, Schéma d'aménagement révisé.

MRC PAPINEAU, 1999, Schéma d'aménagement révisé.

MRC DE PONTIAC, 2000, 2^e projet du schéma d'aménagement révisé.

MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 1997, 1^e projet du schéma d'aménagement révisé.

MRN, 1998. Guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec, Gouvernement du Québec, 54 p.

PAQUET, J., 1996. Aménagement visuel des paysages forestiers : un guide de mise en valeur, Réalisé par C.A.P. Naturels dans le cadre du projet n° 1128 du programme Essais, expérimentations et transfert technologique en foresterie, 33 p.

PAQUET, J. et AUTRES, 1997. Les paysages forestiers : méthodologie visant à intégrer paysages et aménagement forestier, L'Aubelle, Avril-Mai, p. 12-14.